



# Assemblée générale

Distr. limitée  
15 mai 2019  
Français  
Original : anglais

**Soixante-treizième session**  
Point 29 de l'ordre du jour  
**Promotion des femmes**

**Albanie, Andorre, Angola, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cabo Verde, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Côte d'Ivoire, Croatie, Djibouti, Égypte, Érythrée, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Guinée équatoriale, Hongrie, Irlande, Israël, Japon, Kenya, Lettonie, Liban, Libéria, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Nigéria, Norvège, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Moldova, Roumanie, Samoa, Seychelles, Sierra Leone, Sri Lanka, Suisse, Tchèque, Thaïlande, Turquie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Zambie: projet de résolution\***

## **Vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* la résolution [2018/9](#) du Conseil économique et social, en date du 12 juin 2018,

*Consciente* de l'importance de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing en septembre 1995,

*Rappelant* que, dans sa résolution [2016/3](#) du 2 juin 2016, le Conseil a demandé à la Commission de la condition de la femme, dans la perspective d'obtenir des résultats concrets pour chaque cycle d'évaluation, d'envisager de faire à sa soixante-deuxième session une recommandation sur la meilleure façon de mettre à profit l'année 2020, qui marquera le vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, pour accélérer les progrès sur la voie de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes et des filles, et d'adopter une telle recommandation,

1. *Décide*, afin de célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et d'accélérer les progrès sur la voie de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles, de tenir en marge du débat général de sa soixante-quinzième session une réunion de

\* Pour statuer sur le présent texte, l'Assemblée générale devra reprendre, directement en séance plénière, l'examen du point 29 de l'ordre du jour.



haut niveau d'une journée dont les conclusions seraient présentées sous la forme d'un résumé de la présidence ;

2. *Recommande* que la présidence de l'Assemblée générale tienne des consultations afin d'arrêter les modalités d'organisation de la réunion de haut niveau.

---